



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Wizernes, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CONSEIL, doyen d'âge.

Les convocations individuelles ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 25 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés et publiés sur le site internet de la commune à la même date.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

01/04/2026

PUBLIÉ LE :

02/04/2026

Etai~~ent~~ présents : M. Dominique LANOY, Mme Christelle SOULIEZ, M. Clément HERMANT, Mme Christine BOUTOILLE, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIBERT, M. William HEULLE, Mme Christine LEFEBVRE, M. David VIVIER, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, Mme Martine LAMBERT, Mme Mickaël CARRÉ, M. Jérémy DANNEL, Mme Maryline DENIS, M. Jacques CONSEIL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCK, Mme Camille VASSEUR,

Excusé : Mme Sabine LHEUREUX, a donné pouvoir à Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : Mme Christine BOUTOILLE

D2026-022 : ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Jacques CONSEIL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-7 ;

Vu l'article L.2122-8 relatif à la présidence de la séance par le doyen d'âge lors de l'élection du maire ;

Considérant que le quorum est atteint après appel nominal des membres du Conseil municipal ;

Considérant que Madame Christine BOUTOILLE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du maire dans les conditions prévues par les dispositions précitées ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;

Le Conseil Municipal a désigné Madame Camille VASSEUR et Monsieur Clément HERMANT en qualité d'assesseurs, les deux plus jeunes du Conseil Municipal.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

M. Dominique LANOY fait acte de candidature.

Chaque conseiller municipal, appelé nominativement, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Camille VASSEUR et Monsieur Clément HERMANT procèdent au dépouillement. Les résultats sont consignés par Madame Christine BOUTOILLE.

- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Monsieur Dominique LANOY, ayant obtenu 23 voix, est proclamé Maire de la commune de Wizernes

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Jacques CONSEIL